AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-3-76159747

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. NORD - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 55 - Mars 1976

2 Mars 1976

COLZA

GROS CHARANCON DE LA TIGE : Ce ravageur est capturé depuis la fin février en nombre relativement important dans la presque totalité des secteurs à colza de la Circonscription.

A la faveur d'une remontée des températures et d'une période ensoleillée qui semble devoir se prolonger, la reprise de la végétation est observée depuis le début du mois.

Les colzas ont amorcé la montaison (stade C 1) et vont devenir sensibles aux piqûres du charançon.

Les observations effectuées depuis plusieurs années montrent qu'un traitement peut être envisagé à partir du moment où l'on capture 10 gros charançons des tiges par bac et par jour (seuil d'alerte). Il devra être fait cinq à six jours après cette date si le vol reste soutenu et si les colzas mesurent de 1 à 20 centimètres : stade où la plante réagit très fortement aux piqûres de ponte.

La liste des insecticides actifs contre le gros charançon a été publiée dans la revue Phytoma de février 1976, n° 275, page 25.

Dans les cultures où l'on observe la présence de nombreuses larves de grosses altises, il est préconisé d'utiliser un oléoparathion à la dose de 350 g. de matière active à l'hectare pour combattre simultanément les deux ravageurs.

CULTURES MARAICHERES

PUCERONS SUR SALADE : Les premières colonies de jeunes pucerons ont été observées sur laitues et sur Batavia dans les chassis et sous les tunnels plastiques.

L'application d'un aphicide est conseillée dans les cultures reconnues infestées. Se reporter à la liste des insecticides anti-pucerons (Phytoma n° 275, page 27).

L'Ingénieur d'Agronomie
chargé des Avertissements Agricoles

J. PETIOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P. 1437

PRODUITS UTILISABLES CONTRE LES ENNEMIS ANIMAUX DE LA BETTERAVE SUCRIERE *

EN TRAITEMENT DE LA SEMENCE ET DU SOL

I - LES TRAITEMENTS DE LA SEMENCE :

La désinfection des semences de betterave contre les champignons, agents du Pied Noir (Phoma, Pythium) et de la Cercosporiose, est complétée généralement par un traitement avec un insecticide qui est réalisé par les sélectionneurs ou les enrobeurs. Ces semences traitées peuvent être utilisées dans une lutte contre les ravageurs souterrains qui affectent la levée (Taupins, atomaires, blaniules...) :

- dans les cas d'infestations faibles, voire moyennes,
- dans des régions nouvellement gagnées à la culture de la betterave sucrière où le parasitisme est encore peu important,
- en culture de betteraves fourragères,
- enfin, dans des situations infestées, mais en complément d'un insecticide du sol qui présenterait quelques insuffisances.

Après la suppression de l'heptachlore, il n'est resté autorisé pour cet usage que des spécialités à base de lindane, mais qui, à dose convenable, semblent peu sélectives ; des semences importées sont cependant traitées avec ce produit, efficace seulement sur les larves de taupins.

Récemment, trois nouvelles matières actives, présentées ci-dessous, ont été autorisées à la vente :

MATIERE ACTIVE (spécialité)	DOSE D'EMPLOI	EFFICACITE	SEMENCES TRAITEES
METHIOCARBE (Mesurol 50)	600 g./q	Atomaires	Nues et enrobées
CARBOFURAN (Curater 5 K)	45 g./unité *	Atomaires, taupins, blaniules, scutigerelles (Pégomyie)	Enrobées
BENDIOCARBE (Garvose, Ubicide 80)	500 g./q	Atomaires, taupins	Enrobées

* une unité = 100 000 graines.

Ces traitements de la semence qui suscitent beaucoup d'intérêt, rencontrent actuellement plusieurs difficultés que les études en cours s'efforcent de résoudre : compatibilité des insecticides avec les fongicides utilisés en désinfection, recherche de formulations adaptées aux traitements des graines nues, étude des sensibilités variétales éventuelles et des interactions entre le traitement de la semence, le traitement insecticide du sol et l'herbicide.

Par ailleurs, les essais de valeur pratique qui sont entrepris tentent de préciser l'efficacité et la sélectivité des produits proposés, et de mieux situer ce mode de lutte dans le cadre général de la protection phytosanitaire des cultures de betteraves.

II - LES TRAITEMENTS DU SOL :

Actuellement 7 matières actives entrant dans la composition de spécialités généralement granulées et pouvant être classées en deux groupes s'offrent à l'agriculteur.

- Les produits non systémiques : lindane, chlormephos, parathion.
- Les produits systémiques : aldicarbe, carbofuran, phorate, terbufos.

1.) Produits non systémiques :

Ils n'ont qu'une action sur les ravageurs souterrains. Il faut donc prévoir, avec leur utilisation, des traitements éventuels, sur le feuillage, contre la pégomyie et les pucerons.

LINDANE : Nombreuses spécialités commerciales.

1,5 Kg de matière active/ha, en plein suivi d'une incorporation.

Etant donné les risques de phytotoxicité, le traitement doit être réalisé trois semaines à un mois avant le semis.

Son action est essentiellement anti-taupin et il doit être réservé, de ce fait, aux terres infestées par ce ravageur.

.../...

CHLORMEPHOS : Dotan (Pépro)

8 Kg/ha de produit commercial, en localisé, dans la raie de semis.

A la dose ci-dessus, il n'a pas présenté de phytotoxicité vis-à-vis de la culture. Cependant, à des doses supérieures (10 Kg/ha), ce produit a montré une sélectivité médiocre dans certains essais. Il sera donc nécessaire de respecter la dose recommandée.

Son action contre les ravageurs souterrains (sauf nématodes et atomaires) est très satisfaisante.

PARATHION : plusieurs spécialités commerciales

10 Kg/ha de produit commercial (granulé à 5 %), en localisé dans la raie de semis.
Il est de sélectivité médiocre et de faible efficacité sur les ravageurs souterrains.
Ce produit est "techniquement" dépassé.

2) Produits systémiques :

En raison de leur systémicité, ces matières actives sont véhiculées dans toute la plante après absorption par les racines. De ce fait, en plus de leur action sur les ravageurs souterrains, ils ont aussi une action sur les ennemis aériens (Altises, pégomyie, pucerons).

ALDICARBE : Témik (La Littorale)

20 Kg/ha de produit commercial, en localisé dans la raie de semis.
Sa sélectivité est bonne.
Son efficacité sur les ravageurs souterrains (en particulier, taupins, atomaires) est faible. Il faut noter, cependant, qu'il assure une bonne protection contre les Nématodes.

Par contre, sur les ravageurs aériens, son action est très bonne et, en l'absence d'animaux souterrains, tels que taupins et atomaires, il présente un intérêt certain pour lutter contre les pucerons vecteurs des jaunisses virales. Toutefois, sa rémanence est difficile à préciser et peut varier selon les conditions (dose, climat...) de 1 à 2 mois. Il sera donc prudent de surveiller les cultures, en particulier, dans les régions où la Jaunisse est à craindre, afin d'intervenir, si nécessaire, avec un inseciticide anti-pucerons.

CARBOFURAN : Curater (Bayer)

12 Kg/ha de produit commercial, en localisé, dans la raie de semis.

Sa sélectivité est assez bonne. Le produit n'a eu aucune action sensible sur le rendement même lorsque les expérimentateurs ont noté des symptômes de phytotoxicité à la levée (nécroses ou des déformations en cuiller des cotylédons et jeunes feuilles).

C'est le produit présentant le spectre le plus large et la meilleure efficacité sur les ravageurs souterrains. Il a aussi une action intéressante sur les Nématodes bien qu'inférieure à celle du Témik.

Il protège parfaitement les plantes des altises et du 1er vol de pégomyie. Sur les pucerons, son efficacité et sa rémanence, tout en étant généralement très satisfaisantes, sont inférieures à celles du Témik, ce qui peut nécessiter, dans certains cas, un traitement anti-puceron supplémentaire, pour protéger la culture contre la Jaunisse.

PHORATE : Thimet 5 G (Sédagri)

20 Kg/ha de produit commercial, en localisé, sur une bande de 20 cm de large à la surface du semis.

Sous réserve de respecter les conditions d'emploi et de ne pas mettre les granulés au contact de la graine, sa sélectivité est bonne.

Sur les ravageurs souterrains, son efficacité est satisfaisante.

Par contre, sur les ennemis aériens,son action est très moyenne ; il convient donc de surveiller l'évolution des pucerons dans la culture et de la traiter, le cas échéant, avec un produit spécifique.

TERBUFOS : Counter 2 G (Procida, Sédagri)

9 Kg/ha de produit commercial, en localisé, dans la raie de semis.

Dernier né de la série, nous avons, pour l'instant, peu d'expérience sur ce produit et les résultats présentés dans le tableau ci-dessous devront être précisés.

Sa sélectivité semble bonne.

Son action sur les ravageurs du sol paraît intéressante et voisine de celle du Dotan.

Sur les ravageurs aériens, son efficacité sur altises et pégomyie, tout en étant inférieure à celle du Témik et du Curater, semble suffisante pour protéger la culture. Son action sur les pucerons, par contre, apparaît, pour l'instant, comme insuffisante.

La vente de ce produit est soumise au contrôle de la lettre-contrat.

P. 1498

MATIERE ACTIVE	SELECTIVITE	RAVAGEURS SOUTERRAINS					RAVAGEURS AERIENS		
		Taupins	Atomaires	Blaniules	Scutigerelles	Nématodes	Altises	Pégomyie	Pucerons
ALDICARBE	Bonne	+	+	+++	++	+++	+++	+++	+++
CARBOFURAN	Moyenne à bonne	+++	+++	+++	+++	++	+++	+++	++/ +++
CHLORMEPHOS	Moyenne à bonne	+++	+	+++ ?	++	0	0	0	0
FHORATE	Assez bonne (respecter les conditions d'emploi)	++	++	++	++	-	++ ?	++	++ ?
FARATHION	Médiocre	+/++	+	+	+	0	0	0	0
TERBUFOS	Bonne ?	+++ ?	+/++ ?	?	?	?	++ ?	?	+/++ ?
LINDANE	Utiliser avant semis	+++	+	+	0	0	0	0	0

0 = sans efficacité

\+ = peu efficace

++ = efficacité moyenne

+++ = bonne efficacité

? = efficacité à préciser

\- = sans renseignement.

Inscription Commission Paritaire Publications et Agences de Presse n° 527 AD.